

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

Schwarzwald, Oberrhein, Bodensee

Führer für Automobilfahrer

1913/14

Stuttgart, 1913

Chapitre important pour les automobilistes étrangers

[urn:nbn:de:bsz:31-309124](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-309124)

A l'automobiliste!

La création du présent guide a été motivée par le grand nombre de courses d'automobile qu'il est possible d'effectuer dans la Forêt Noire. Il est difficile de trouver en Europe un coin de terre plus capable que la Forêt Noire de produire sur l'automobiliste, par ses paysages, un attrait si intime et des jouissances sportives plus nobles.

Il est vrai que l'automobile qui parcourt les pays conduit dans des contrées possédant des beautés naturelles plus imposantes et plus pittoresques. Les Français vantent, avec raison, leurs Alpes maritimes, les contrées du Dauphiné et les hauteurs de la Savoie. Sur un réseau relativement restreint de routes se concentre là un trafic intense d'automobiles. En Autriche également, les contrées alpestres révèlent de plus en plus leurs beautés aux automobilistes, grâce aux autorités éclairées qui n'empêchent pas la circulation. Les régions alpestres de la Suisse, par contre, entrent toujours moins en considération pour les touristes allemands, par leur réseau de routes peu favorables à l'automobilisme, et qui n'a d'égal que le peu de prévenances que montrent les autorités et la population de ce pays à l'égard de ce sport.

Dans ces conditions, l'automobiliste dirige volontiers ses excursions du côté de la Forêt Noire. En peu d'heures, aussi bien de l'Allemagne centrale que de la Suisse septentrionale, on atteint cette magnifique contrée où la beauté du paysage rivalise avec l'excellence des routes, où, à chaque tour de volant, apparaissent aux yeux de l'automobiliste sensible aux jouissances que procure la nature des tableaux et des scènes pittoresques d'un grand attrait. Il n'est pas étonnant que le touriste soit toujours attiré à nouveau vers les routes forestières ombreuses qui, dans la richesse de leur parure, lui procurent à chaque instant des jouissances nouvelles.

Le présent guide sera un indicateur sûr pour les automobilistes, motocyclistes et cyclistes qui désirent admirer ces splendeurs. Il a été voué les plus grands soins possibles et imaginables à l'établissement de la partie cartographique de cet ouvrage. On ne s'est pas contenté de faire figurer exactement les grandes routes, mais on a tâché de reproduire le plus fidèlement possible l'aspect complet du pays.

En tenant compte des désirs spéciaux de l'automobiliste, il a été ajouté à la partie cartographique une série de plans des endroits les plus importants et il a été enregistré clairement et succinctement tout ce qu'il peut désirer savoir pour lui et pour son véhicule, dans les localités principales. L'établissement du guide a été, dans ses traits principaux, conduit par l'auteur du guide «La Suisse», volume qui a fait ses preuves, dont la 6e édition est en préparation, et qui, depuis quelques années, se trouve entre les mains de plusieurs milliers d'amis du sport.

Puisse l'édition présente trouver également beaucoup d'amis et puisse-t-elle être un indicateur sûr pour les courses attrayantes à faire dans le «Paradis des automobilistes», comme on nomme à si juste raison la Forêt Noire.

L'auteur.

Chapitre important pour les automobilistes étrangers.

Vitesse, Circulation.

Le conducteur d'automobile devra rester constamment maître de sa vitesse: il ralentira ou même arrêtera le moteur toutes les fois que le véhicule pourrait être une cause d'accident ou de gêne pour la circulation, ou lorsqu'un animal de selle ou de trait ou un troupeau de bétail manifeste des signes de frayeur.

Dans la traversée des villes, villages ou hameaux, la vitesse ne pourra, en aucun cas, dépasser 10—15 kilomètres à l'heure, soit l'allure d'un cheval au trot.

Les conducteurs devront réduire cette vitesse à celle d'un cheval au pas, soit à six kilomètres, sur les ponts et dans les passages, rues étroites, contours, sur les routes à forte pente et partout où l'autorité compétente aura ordonné — par exemple des écriteaux indicateurs, placés bien en vue — une allure réduite pour tous les véhicules.

La circulation des automobiles, motocycles et autres véhicules à moteurs mécaniques est interdite sur les chemins pour piétons, trottoirs et accotements.

Le conducteur doit toujours tenir sa droite, croiser à droite, dépasser à gauche. En aucun cas il ne doit couper la ligne en passant devant

une voiture ou un piéton traversant la route, mais il devra passer derrière.

Toute voiture en panne doit être rangée sur le côté droit de la route, de façon à laisser la circulation libre. De nuit le conducteur devra se couvrir par des signaux visibles.

Sur les routes étroites, la voiture devra être placée en dehors de la chaussée.

Il est interdit au conducteur de laisser son moteur en marche lorsqu'il quitte sa voiture.

Si un accident se produit à l'occasion du passage d'un automobile, le conducteur est tenu de s'arrêter, même lorsqu'aucune faute ne lui est imputable. Il doit veiller à ce que des secours soient donnés au blessé et, à première requisition, présenter son permis de circulation et indiquer son domicile.

À l'appel d'un agent de l'autorité se faisant connaître comme tel, le conducteur doit s'arrêter et, s'il en est requis, présenter son permis de circulation ou son certificat de conducteur.

Les courses de vitesse sont interdites sur les voies publiques, à moins d'autorisation spéciale de l'autorité compétente.

Quelques conseils.

Tout conducteur doit munir sa voiture d'un signal d'appel consistant en une trompe de son grave, à l'exclusion de tout autre signal.

Le conducteur doit faire usage de son signal d'appel dès qu'il croise ou veut dépasser une voiture, un vélocipède ou un piéton traversant la rue, et cela assez à temps pour les avertir. Il en fera usage également aux tournants brusques d'une route et aux sorties d'un chemin ou avenue privée débouchant sur la voie publique.

La nuit et par le brouillard le signal doit être donné de temps en temps.

Toute voiture à moteur doit être munie de deux freins indépendants dont l'emploi est obligatoire sur les terrains en pente. Chacun de ces freins doit être suffisamment puissant pour arrêter à lui seul la voiture en pleine charge à chaque vitesse et sur toutes les pentes des routes utilisées.

Equipement de l'automobiliste.

On tiendra naturellement compte des exigences particulières du voyage projeté. Pour les tours en montagne avec rampes fortes et continues, il faudra un moteur puissant et sûr. On fera bien à cet égard de ne pas se fier uniquement aux dires du fabricant ou du vendeur. Il faut expérimenter sa machine sur de petits parcours d'abord, puis avec beaucoup de circonspection faire quelques courses plus longues. Il va de soi qu'un moteur ne donnera pleine satisfaction que s'il est complètement vérifié dans ses plus petits détails. Une excursion alpestre exige en effet de la machine un travail si considérable que tout défaut, quel qu'il soit, prend des proportions insoupçonnées.

On examinera, avant tout, si le fonctionnement des soupapes est normal, si le radiateur n'offre aucun défaut, si l'embrayage se fait sans accroc. Un accessoire absolument nécessaire c'est l'antidérapant. Quant aux freins, point n'est besoin de rappeler qu'ils doivent être impeccables. Les avertisseurs seront aussi puissants que possible, étant donné le nombre et le danger des contours brusques.

Le choix des vêtements sera déterminé par les conditions climatiques de la contrée que l'on se propose de parcourir.

Les dix commandements de l'automobiliste à l'hôtel.

1. Tu ne prendra pas ombrage de tes voisins.
2. Tu respectera, la nuit, le repos de ton prochain. Si tu arrives à ton hôtel au milieu de la nuit tu ne feras jouer ni trompe ni sirène. Tu ne troubleras pas même l'injuste qui dort du sommeil du juste. Il ne comprendrait pas.
3. Tu n'attendras pas, à ton arrivée à l'hôtel, que tout le personnel, depuis le directeur jusqu'au dernier des boys, vienne faire des courbettes devant ta fourrure ou ton waterproof. Il n'y a pas que toi à l'hôtel.